

2011

CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juillet 2011

ST SULPICE – SUR - LEZE

SEANCE DU 12 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le douze juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint Sulpice sur Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Maire.

Présents : Mme SUZANNE Colette, M. PUDEBAT Michel, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Melle TAILHAN Josiane, Mme DUBREUIL Anne-Cécile, MM. ZADRO Franck, BARONE Philippe, Mmes CANAL Marie-Claude, COLLAO Marta, MM. GRIFFOUL Michel, GEYSSELY Georges, Mmes PRUVOST Evelyne.

Procurations : Mme ALQUIER Nicole à Melle TAILHAN Josiane
M. FONDRILLON Pascal à Mme FAUSTINI Marie-Claire

Absents : MM. CATALA Claude, CORATO Stéphane, Mme SOMPROU Nicole, Mme FERRE Liliane.

Secrétaire : M. ZADRO Franck.

I) Construction d'un Club house Tennis : Avenants au marché

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 30 Mai 2011 relative aux avenants au marché de construction d'un club house Tennis.

Elle précise que ces avenants ont été nécessités par les modifications de raccordement demandées nécessitant de redimensionner l'alimentation électrique et la pose du réseau télécom.

<i>lot n°</i>	<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Marché Initial</i>	<i>Avenant précédent</i>	<i>Nouvel avenant</i>	<i>Nouveau montant</i>
<i>1</i>	<i>SARL Auguste PERUSIN</i>	<i>91 990 €</i>	<i>1 585.95 €</i>	<i>10 007.23 €</i>	<i>103 583.18 €</i>
<i>6</i>	<i>E2CM</i>	<i>9 950 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 000 €</i>	<i>11 950 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 30 Mai 2011

- **ACCEPTE** les avenants présentés par la SARL PERUSIN et la société E2CM pour un montant respectif de 10 007.23 € et 2 000 €

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer ces avenants.

II) Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs (tranche 2011)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 06/05/11 concernant la rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs (tranche 2011), le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération :

1/ Complexe sportif et Centre socio-culturel :

- Fourniture et pose de 2 mâts de 8 mètres de hauteur équipés de 4 projecteurs à source iodures métalliques 150 et 70 Watts au niveau du Parking du Complexe sportif.
- Fourniture et pose d'un mât de 10 mètres de hauteur équipé de 4 projecteurs à source iodures métalliques 150 et 70 Watts au niveau du Parking du Centre socio-culturel.
- Dépose de 24 ensembles d'éclairage public vétustes à source SHP 100 Watts.

2/ Maison des Associations :

- Fourniture et pose sur la façade côté cour arrière, de 2 projecteurs à LED équipés d'un système de détection de présence et d'une minuterie.

3/ Rue de Verdun :

- Fourniture et pose de 4 lanternes de style 6 faces à source SHP 70 Watts en remplacement des actuelles vétustes et non réparables.

4/ Boulodrome du Parc municipal :

- Fourniture et pose de 2 projecteurs à source SHP 250 Watts en remplacement des 2 vétustes.

5/ Bâtiments publics :

- Fourniture et pose de minuteries couplées à des horloges astronomiques afin de commander l'extinction de l'éclairage public selon des critères à définir au moment des travaux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA éligible au FCTVA	8 147€
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	30 800€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	<u>15 877€</u>
	Total 54 824€

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet

- **DECIDE** de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 15 877€.

III) Subvention exceptionnelle à l'association IBO

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 722 € à l'association IBO correspondant pour

- 400 € à l'exposition de Mai

- 322 € à l'exposition de Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 722 € à l'association IBO au titre des expositions organisées en 2011.

IV) Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'aide au recrutement

Madame le Maire fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG 31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.

- **AUTORISE** le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un agent de maîtrise et à signer la convention.

Le Maire,